AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE :

ÉDITION DE LA STATION DU LANGUEDOC-ROUSSILLON

(Tél. : 72-58-72)

(AUDE, AVEYRON, GARD, HÉRAULT, LOZÈRE, PYRÉNÉES-ORIENTALES)

Régisseur de recettes de la Protection des Végétaux, 16, rue de la République - MONTPELLIER

C. C. P. : MONTPELLIER 5.2:9.57

ABONNEMENT ANNUEL

15 francs

Nº 4I - FEVRIER 1964

/ARBRES FRUITIERS /

LE MONILIA (Information)

Le Monilia est un champignon (Monilia laxa = Sclerotinia laxa) qui provoque le flétrissement des boutons floraux; le Monilia est aussi à l'origine de chancres des rameaux, de taches sur fruits, de la pourriture et de la momification des fruits.

Si toutes les rosacées fruitières peuvent être atteintes par le Monilia, ce sont surtout l'abricotier, le cerisier, le pêcher et l'amandier qui en sont les victimes. L'évolution du champignon est conditionnée par la climatologie. Les germes se créent sur des coussinets hémisphériques que l'on peut observer toute l'année sur les organes attaqués et en fin d'hiver sur les fruits momifiés. Même un froid vif n'arrête pas l'activité du champignon. Les spores ont une très longue vitalité. Bien entendu l'humidité est essentiellement favorable au Monilia, qui, par contre, est freiné dans son développement durant les périodes sèches au cours desquelles l'hygrométrie atmosphérique est peu élevée.

Sur l'abricotier, le Monilia attaque successivement les fleurs, les rameaux et les fruits. C'est pendant la floraison que les dégâts sont le plus visibles, mais l'infection se produit lorsque les boutons floraux ne sont pas épanouis , le champignon s'insinuant entre les sépales. Les pièces centrales de la fleur (étamines et pistil) sont détruites tandis que le calice et la corolle restent apparemment indemnes puis ils se dessèchent (on a souvent , à tort, attribué ce dessèchement à un mauvais brouillard ou à une gelée). La contamination est le fait de jeunes conidies qui germent ; la conidie émet un filament qui pénètre dans le style puis atteint l'ovaire. Ce n'est pas seulement la fleur touchée qui est détruite, mais parfois en plus la branche qui la porte pourra être contaminée par le pédoncule floral enfin tout le bouquet de mai, le rameau lui-même peut être touché et détruit par la contamination d'une seule fleur; on observe alors le plus souvent un écoulement de gomme à la base de ce rameau tandis que tous les yeux à bois se dessèchent et que se fanent les fleurs déjà développées.

1964-2 Lorsque l'attaque se produit sur jeune fruit on observe une tache brune dépressionnaire puis des cercles concentriques de coussinets sporifères. Si cette attaque du fruit intervient à quelques semaines de la maturité, souvent le fruit se momifie et reste sur l'arbre. Ainsi que nous l'avons déjà indiqué, l'hygrométrie est le facteur principal favorisant le champignon. D'après nos observations il semble qu'une hygrométrie constante supérieure à 60 entraîne un développement rapide de la maladie. C'est pourquoi non seulement la pluie, mais encore le brouillard et certains vents (tel la Marinade) favorisent le Monilia. Par contre, les vents de terre (Tramontane, Cers, Mistral) toujours secs, freinent et parfois arrêtent la Moniliose. Ce fut le cas en mars I963.

.../...

72 Bis

LUTTE -

On peut maintenant donner des indications précises permettant de lutter efficacement contre le Monilia de l'abricotier.

IL EST INDISPENSABLE D'ELIMINER LES FRUITS MOMIFIES ET LES ORGANES MALADES. CET EMONDAGE DOIT SE FAIRE A L'AUTOMNE.

Des traitements chimiques, qui interviendront comme ASSURANCE, seront réalisés avant le stade B, après le stade C, après le stade F.

Selon les conditions climatiques, la Station d'Avertissements Agricoles qui étudie et compare les conditions végétatives et climatiques (longue floraison, pluie, brouillard) conseillera éventuellement des traitements supplémentaires à réaliser au stade C, au stade F, au stade G au stade H, et même sur fruits s'il y avait nécessité.

Les produits cupriques sont tout spécialement recommandés pour les traitements réalisés avant la floraison, par contre, ils ne doivent plus être employés après le début de la floraison : stade D. Il faut avoir recours alors au T.M.T.D., au Captane, au Zinèbe, au Zirame.

Dans le cas de vergers envahis par l'Oïdium, le soufre pourra être utilement et économiquement utilisé contre le Monilia pour certains traitements post-floraux.

......

Les traitements destinés à la lutte contre le Monilia du cerisier et du pêcher s'inspirent des mêmes principes et peuvent être réalisés dans des conditions similaires.

LA CLOQUE DU PECHER (Information)

Après la période de pluie et d'humidité qui s'est achevée, les arbres doivent recevoir un premier traitement le gonflement des bourgeons étant en cours. La non réalisation de ce traitement permettra aux germes de la maladie de contaminer les futures feuilles et fleurs en pénétrant entre les écailles des bourgeons grossissants. Il faut donc par la présence d'un anticryptogamique s'opposer à cette pénétration.

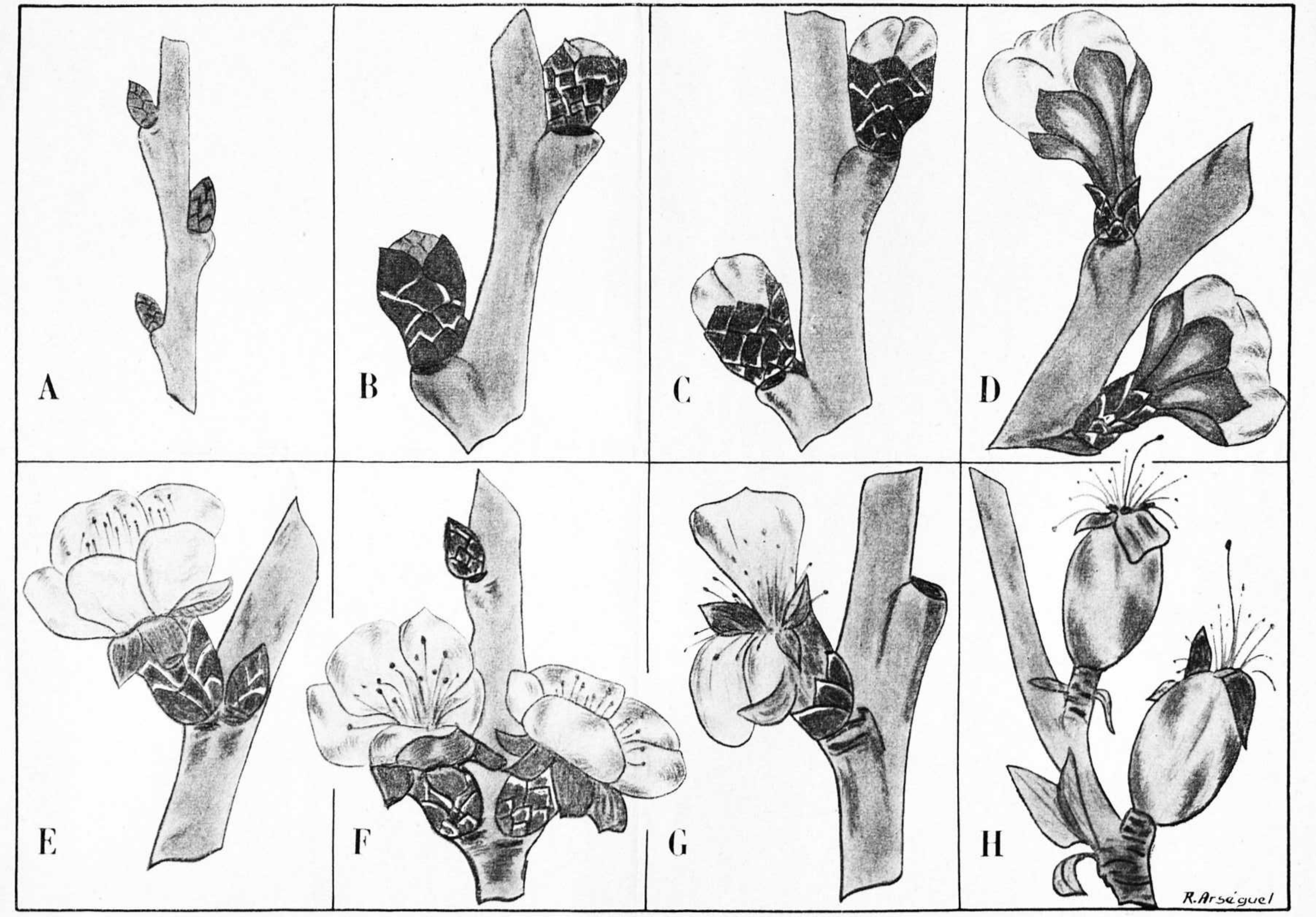
Utiliser les produits cupriques pour ce premier traitement de début de végétation, ou un anticryptogamique de synthèse efficace contre la Cloque.

L.L. TROUILLON

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux : P. BERVILLE

Imprimerie de la Station du Languedoc Roussillon. Le Directeur Gérant : L. BOUYX

STADES REPÈRES DE L'ABRICOTIER



SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX — 1960

72 Ter

SUPPLEMENT A L'EDITION SPECIALE DLP 17-2-64 285740

AVERTISSEMENTS AGRICOLES

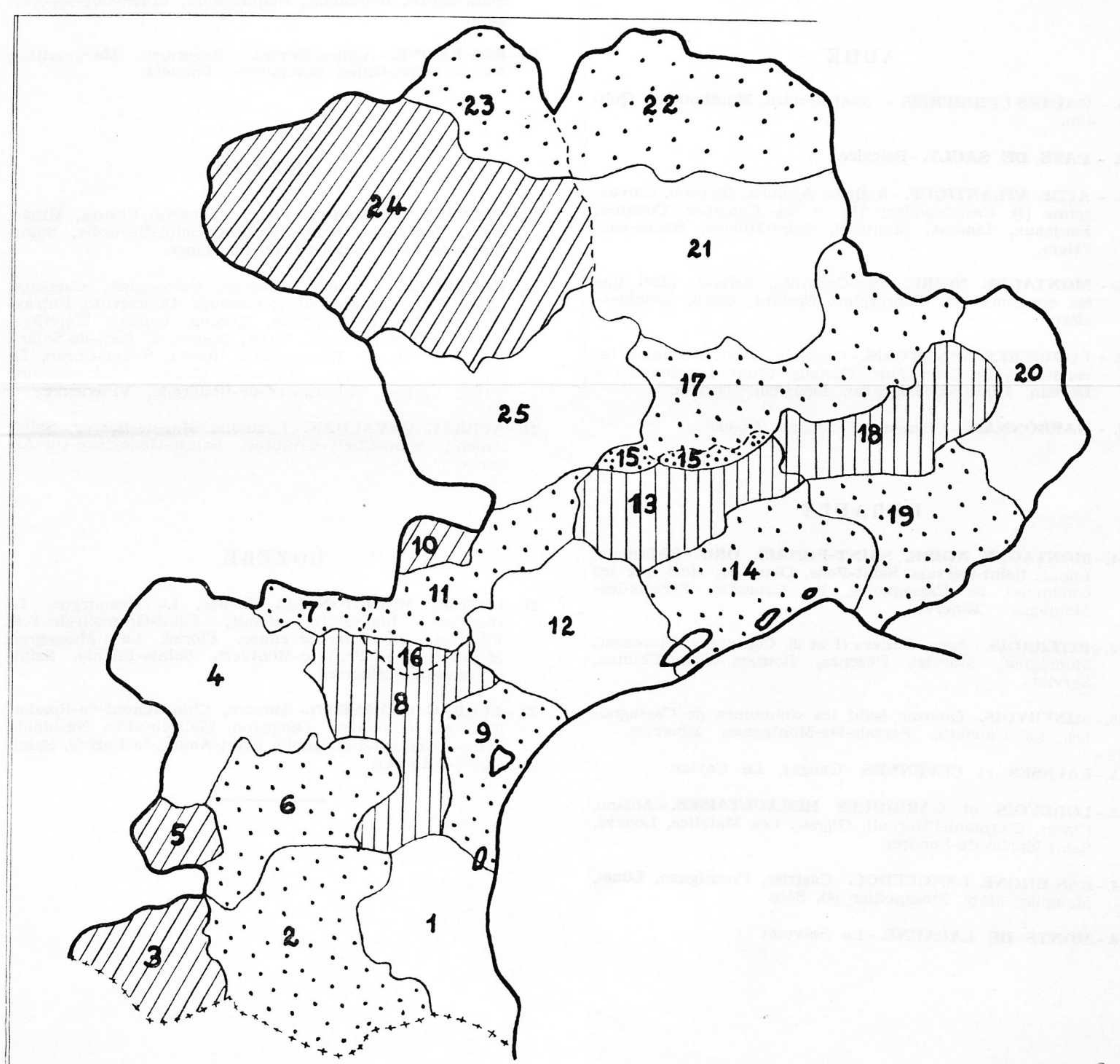
BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION DU LANGUEDOC-ROUSSILLON

ABONNEMENT ANNUEL

(Tél. 72-58-72)
(AUDE, AVEYRON, GARD, HÉRAULT, LOZÈRE, PYRENEES-ORIENTALES)
Régisseur de recettes de la Protection des Végétaux. 16, rue de la République - MONTPELLIER.
C. C. P. : MONTPELLIER 5.258-57



P 79
72

NOMENCLATURE CANTONALE DES ZONES

PYRENEES-ORIENTALES

3. - **CAPCIR, CERDAGNE.** - Mont-Louis, Saillagouse.

2. - **CONFLENT, VALLESPIR, FENOUILLEDES, HAUTES CORBIERES.** - Arles-sur-Tech, Céret, Latour-de-France, Olette, Prades, Prats-de-Mollo, Saint-Paul-de-Fenouillet, Sournia, Vinça.

1. - **PLAINE du ROUSSILLON.** - Argelès-sur-Mer, Millas, Perpignan (O. et E.), Rivesaltes, Saint-Laurent-de-la-Salanque, Thuir.

AUDE

6. - **HAUTES CORBIERES.** - Axat, Couiza, Mouthoumet, Quillan.

5. - **PAYS DE SAULT.** - Belcaire.

4. - **AUDE ATLANTIQUE.** - Alaigne, Alzonne, Belpech, Carcassonne (4), Castelnaudary (N. et S.), Chalabre, Conques, Fanjeaux, Limoux, Montréal, Saint-Hilaire, Salles-sur-l'Hers.

7. - **MONTAGNE NOIRE.** - Mas-Cabardès, Saissac, ainsi que les communes de Cabrespine, Castans, Citou, Lespinassière.

8. - **CORBIERES MINERVOIS.** - Capendu, Peyriac (moins les communes de Cabrespine, Castans, Citou, Lespinassière), Durban, Ginestas, Lagrasse, Lézignan, Tuchan.

9. - **NARBONNAIS.** - Coursan, Narbonne, Sigean.

HERAULT

11. - **MONTAGNE NOIRE, SAINT-PONAIS, ORB.** - Bédarieux, Lunas, Saint-Gervais, Saint-Pons, Olargues, ainsi que les communes de Cassagnoles, La Caunette, Ferrals-les-Montagnes, Minerve.

12. - **BITERROIS.** - Agde, Béziers (1 et 2), Capestang, Florensac, Montagnac, Murviel, Pézenas, Roujan, Saint-Chinian, Servian.

16. - **MINERVOIS.** - Olonzac (sauf les communes de Cassagnoles, La Caunette, Ferrals-les-Montagnes, Minerve).

15. - **CAUSSES et CEVENNES.** - Ganges, Le Caylar.

13. - **LODEVOIS et GARRIGUES HERAULTAISES.** - Aniane, Claret, Clermont-l'Hérault, Gignac, Les Matelles, Lodève, Saint-Martin-de-Londres.

14. - **BAS-RHONE LANGUEDOC.** - Castries, Frontignan, Lunel, Mauguio, Mèze, Montpellier (4), Sète.

10. - **MONTS DE LACAUNE.** - La Salvetat

GARD

17. - **CEVENNES.** - Anduze, Alzon, Alès, Barjac, Bessèges, Genolhac, La Grand'Combe, Le Vigan, Lasalle, Saint-Ambroix, Saint-André-de-Valborgne, Saint-Jean-du-Gard, Sumène, Trèves, Valleraugue.

18. - **GARRIGUES et VALLEES GARDOISES.** - Lédignan, Lussan, Quissac, Saint-Chaptes, Saint-Hippolyte, Saint-Mamert, Sauve, Uzès, Vézenobres.

20. - **VALLEE DU RHONE.** - Aramon, Bagnols-sur-Cèze, Pont-Saint-Esprit, Remoulins, Roquemaure, Villeneuve-les-Avignon.

19. - **BAS-RHONE.** - Aigues-Mortes, Beaucaire, Marguerittes, Nimes, Saint-Gilles, Sommières, Vauvert.

AVEYRON

25. - **CAUSSES.** - Belmont-sur-Rance, Camarès, Cornus, Millau, Nant, Peyreleau, Saint-Affrique, Saint-Beauzély, Saint-Rome-de-Tarn, Saint-Sernin-sur-Rance.

24. - **ROUERGUE.** - Aubin, Bozouls, Campagnac, Capdenac (Gare), Cassagnes-Bégonhès, Conques, Decazeville, Entraygues-sur-Truyère, Espalion, Estaing, Laissac, Marcillac-d'Aveyron, Montbazens, Najac, Naucelles, Pont-de-Salars, Réquista, Rignac, Rieupeyroux, Rodez, Salles-Curan, La Salvetat, Sauveterre, Sévérac-le-Château, Saint-Geniez-d'Olt, Vezins, Villefranche-de-Rouergue, Villeneuve.

23. - **AUBRAC GEVAUDAN.** - Laguiole, Mur-de-Barrez, Saint-Amans, Saint-Chély-d'Aubrac, Sainte-Geneviève-sur-Argence.

LOZERE

21. - **LOZERE MERIDIONALE.** - Chanac, La Canourgue, Le Bleymard, Marvejols, Mende, Saint-Germain-du-Teil, Villefort, Barre-des-Cévennes, Florac, Le Massegros, Meyrueis, Le Pont-de-Montvert, Sainte-Enimie, Saint-Germain-de-Calberte.

22. - **AUBRAC GEVAUDAN.** - Aumont, Châteauneuf-de-Randon, Fournels, Grandrieu, Langogne, Malzieu-ville, Nasbinals, Saint-Alban-sur-Limagnole, Saint-Amans-la-Lozère, Saint-Chély-d'Apcher.

Imprimerie de la Station Languedoc-Roussillon. Le directeur-gérant : L. BOUYX.